



Direction Générale Adjointe des Services
Finance, Numérique et Gestion
Direction Gestion de l'Espace Public,
Commerce et Artisanat

Service Technique de l'ODP

AVIS DE PUBLICITÉ N°2019-13

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE POUR L'EXPLOITATION D'UN EMPLACEMENT RELATIF À LA VENTE DE CHÂTAIGNES GRILLÉES – ESPLANADE CÉZANNE– AIX-EN-PROVENCE (13100)

Personne publique

Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur Michael Zazoun, Conseiller Municipal, délégué à la Gestion de l'Espace Public, aux Foires et Marchés.

Objet de la consultation

La Ville d'Aix-en-Provence lance un appel à candidature en vue d'occuper le domaine public pour procéder à l'exploitation d'un emplacement relatif à la vente de châtaignes grillées – esplanade Cézanne à Aix-en-Provence (13100).

Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes:

- Le présent avis de publicité et règlement de consultation
- La localisation de l'emplacement

Les documents de la consultation sont disponibles gratuitement et sur support papier.

Ils peuvent être téléchargés sur le site de la Ville d'Aix-en-Provence ou retirés à l'adresse ci-dessous :

Direction de la Gestion de l'Espace Public, Commerce et Artisanat
17 rue Venel - 2^{ème} étage - 13100 Aix-en-Provence
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Correspondants

Marc Davico ou Anaïs De Paz

Téléphone : 04.42.91.99.08 ou 04.42.91.95.03

Courriel : DavicoM@mairie-aixenprovence.fr ou DepazA@mairie-aixenprovence.fr

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les candidats devront transmettre leur offre sous format papier et sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour:

**DIRECTION DE LA GESTION DE L'ESPACE PUBLIC
COMMERCE ET ARTISANAT
EXPLOITATION D'UN EMPLACEMENT RELATIF À LA VENTE DE CHÂTAIGNES
GRILLÉES – ESPLANADE CÉZANNE – AIX-EN-PROVENCE (13100)**

NE PAS OUVRIR

Le dossier de candidature devra contenir toutes les pièces justificatives demandées et remis avant la date et l'heure limites de réception des offres à la Direction de l'Espace Public, Commerce et Artisanat.

Il sera remis contre récépissé à la Direction de l'Espace Public, Commerce et Artisanat sise 17 rue Venel - 2^{ème} étage - 13100 Aix-en-Provence ou envoyé par la Poste, le cachet de la Poste faisant foi, en recommandé avec accusé de réception à la Direction de l'Espace Public, Commerce et Artisanat – Place de l'Hôtel de Ville – CS 30715 – 13616 Aix-en-Provence Cedex 1.

Les dossiers remis après la date limite de l'offre ne seront pas acceptés.

Durée de l'occupation

Du 1^{er} novembre 2019 à 8h00 au 28 février 2020 à 20h00.

Présentation des candidatures et des offres

Chaque candidat doit produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées :

- Une lettre de motivations présentant en détail le projet d'exploitation commerciale avec visuels ou clichés photographiques.
- Carte de commerçant ambulant en cours de validité
- Extrait "K bis" du Registre du Commerce et des Sociétés pour les entreprises ou extrait d'immatriculation à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour les artisans, daté de moins de trois mois

- Certificat d'hygiène alimentaire (HACCP)
- Attestation d'assurance de responsabilité civile et professionnelle pour l'exercice de l'activité en cours de validité
- Copie de la carte nationale d'identité du demandeur
- Une photo d'identité

Redevance

À titre d'information, le candidat sera tenu au règlement d'une redevance au titre de l'occupation du domaine public fixée en 2019 à 46,50 € par mois et par m² occupé et révisable annuellement par délibération du Conseil Municipal.

Critères d'attribution

- esthétique de l'installation de vente et intégration dans le site
- origine et qualité des produits vendus
- matériau durable ou recyclable des emballages de vente

Date limite de remise des offres

28 octobre 2019 à 12H00

Date d'envoi à la publication du présent avis

7 octobre 2019 à 12h00